

CSAS SCL du 24 octobre 2023 La menace se précise !

Au-delà du nombre de points abordées dans ce CSA, les échanges ont été marqués par la gravité des informations obtenues, entre problèmes budgétaires et coup d'accélérateur sur la réorganisation du service.

1. Approbation du procès-verbal du CSAS du 3 mai 2023

En raison d'un envoi très tardif de ce procès-verbal, une organisation syndicale n'a pas eu le temps d'étudier celui-ci. L'Unité de Direction (UD) a donc acté le report de l'examen du PV.

2. Elections des représentant-es du personnel aux conseils médicaux

Le conseil médical est l'instance départementale qui se réunit afin de rendre un avis sur les différents types d'arrêts de maladie des agents.

- en formation restreinte (ancien comité médical), l'avis est rendu par des médecins sur les congés de longue maladie, congé de longue durée...
- En formation plénière (ancienne commission de réforme), l'avis est rendu par des médecins, des représentant-es de l'administration et des représentant es des personnels. Cette formation plénière rend un avis sur les reconnaissances d'imputabilité au service d'un accident de service ou de trajet, des maladies professionnelles inscrites aux tableaux du Code de la sécurité sociale, ainsi que du droit à l'allocation temporaire d'invalidité et rente viagère d'invalidité et détermination du taux d'invalidité, ou encore la retraite d'invalidité ...

Les agent-es de l'UD sont gérés par le conseil médical ministériel alors que les personnels en laboratoire sont gérés par le conseil médical de leur département. Dans les deux cas les représentant-es des personnels du SCL sont élu-es par le CSAS parmi une liste de candidat-es issu-es de tous les laboratoires et de l'UD. Deux personnes de la liste élue sont appelées à siéger lors de la tenue d'un conseil médical, la participation pouvant se faire en présentiel ou par visioconférence.

14 collègues issu-es de l'ensemble des laboratoires, à l'exception de celui de Marseille, ont candidaté. Les 14 candidatures ont été retenues à l'unanimité ! La liste sera publiée sur l'Intranet.

3. Informations sur la situation budgétaire du service

Thierry Picart a signalé aux OS la situation délicate et inédite du budget du service.

Le SCL obtient des autorisations d'engagement (AE) de la part du Secrétariat Général (SG), AE dont une partie sert à couvrir l'achat de fluides (électricité et gaz). Problème de taille, pour la période 2024-2025 le SCL pouvait compter sur 1,1 millions d'euros d'AE pour les fluides., mais en raison de la flambée des prix de l'énergie, ce sont 2,5 millions d'euros qui ont dû être engagés, soit 1,4 millions au-delà de l'enveloppe de départ.

Le SCL a donc dû préempter ces 1,4 millions d'euros sur le reste du budget. En effet, le SCL ne peut pas engager plus d'AE que ce qui ne lui a été attribuées. A ce stade tout investissement

est donc gelé y compris les achats prévus dans le cadre de l'IFECD. Les dépenses de fonctionnement ont également été fortement réduites.

A ce stade il manque 300 000 euros pour le fonctionnement des laboratoires. A cela s'ajoutent les besoins complémentaires des laboratoires de 350 000 euros recueillis lors des dialogues de gestion pour la fin d'année.

L'UD a alerté les 2 directions de rattachement et le secrétariat général. Une négociation est en cours entre le SG et DB (Direction du Budget). Si le SCL ne reçoit aucun abondement cela aurait des conséquences sur les analyses de fin d'année (Les 2 DGR devraient indiquer à l'UD les activités à maintenir obligatoirement et celles à abandonner) mais également sur les investissements en matériel à court et moyen terme.

L'image du SCL risque d'être dégradée vis-à-vis de la DGAL. En effet le SCL s'est engagé à réaliser a minima le même volume d'analyses pour la DGAL qu'il réalisait pour la DGCCRF.

Pour les achats de matériel seuls les matériels classés phase 1 pourraient être achetés et non plus d'autres matériels classés phases 2 ou 3 comme il était prévu initialement. Ce décalage se répercuterait sur les investissements des années suivantes.

Pour l'IFECD les achats de matériel étant cofinancés par la Commission européenne et le SCL, si SCL ne peut plus apporter de financement il faudra qu'elle rembourse les 2 millions données par la Commission. A nouveau l'image du SCL serait dégradée et il serait difficile de négocier des financements de la commission européenne pour l'IFECD 2.

Autre conséquence de cet effet domino sur l'ensemble des dépenses et investissements du SCL, la situation du laboratoire des Antilles est également impactée : le coût du déménagement du laboratoire des Antilles qui nécessite un réaménagement des locaux reposait sur une estimation revue à la hausse avec un besoin complémentaire de 350 000 €. A l'heure actuelle le déménagement est également gelé car la somme initialement dédiée, qui se révèle insuffisante, est préemptée pour faire face aux dépenses de fluides !

Le déménagement du laboratoire des Antilles reposait sur une volonté de trouver un bâtiment qui présente moins de problèmes de structure que celui occupé à l'heure actuelle. Il est à noter que celui-ci est suivi et à ce jour il ne présente pas de risques suite à des travaux sur la structure du bâtiment. Le déménagement dans un espace plus grand permettait aussi à ce laboratoire d'étendre ses capacités analytiques de recherche de la chlordécone dans de nouvelles matrices (minérales dans un premier temps). Cette extension d'activité est demandée par les autorités locales pour réaliser une cartographie de la pollution à la chlordécone.

Pour **Solidaires**, les difficultés du SCL ne sont pas admissibles, quand le gouvernement affirme renforcer les moyens destinés à la lutte contre la fraude. Celle-ci passe en effet par des moyens matériels et budgétaires suffisants mais aussi des effectifs renforcés au SCL !

4. Négociations sociales au SCL

La CFDT a demandé que ce point soit rajouté à l'ordre du jour, en demandant que des négociations soient entamées au SCL sur la rémunération comme il y en a la CCRF. Cette administration a obtenu des primes supplémentaires d'environ 5 millions d'euro sur 3 ans alors qu'au SCL seul le CIA est proposé.

Le chef du SCL souligne le caractère particulier du SCL qui ne peut pas bénéficier des négociations des 2 DGR, et a rappelé que le SCL a obtenu une revalorisation annuelle de l'ISFE de 500 euros pour les B et les C et de 300 euros pour les A.

A l'heure actuelle l'UD veut mettre en place le CIA qui permet, selon elle, de contribuer à l'augmentation du pouvoir d'achat et de pouvoir distinguer la manière de servir. Pour **Solidaires** c'est l'IFSE qui doit être augmentée, en dehors de toute modulation individuelle !

5. Informations sur le transfert des activités à la DGAL (rapport SSA)

Thierry Picart s'est déclaré satisfait des discussions avec la DGAL.

La CCRF et la DGAL travaillent différemment sur les prescriptions données aux préleveurs, et leurs modes d'approche et de programmation sont très différents. En ce qui concerne le système d'information, la DGAL souhaite obtenir les données des analyses de façon dématérialisée à la place du fichier PDF envoyé via Odyssee. De leur côté, les laboratoires avec mandats LNR ont fait un énorme travail sur les fiches de plan et la construction de la programmation 2024.

Au sujet de la place de la DGAL dans la gouvernance du SCL, il n'est pas question à ce jour de modifier l'arrêté de création du SCL pour ajouter la DGAL comme une nouvelle direction générale de rattachement (DGR). Un projet de convention est en cours de rédaction pour les années futures qui définit le volume d'analyses que le SCL s'engage à réaliser pour la DGAL. Une réflexion est également menée pour que la DGAL participe aux instances de gouvernance.

Solidaires a alerté l'UD sur les analyses microbiologiques qui seraient demandées au SCL par la DGAL en 2024. LA DGAL prévoit en effet de prélever le même nombre d'échantillons, en revanche seuls les critères de sécurité (*Salmonella* spp, *Listeria monocytogenes*...) seraient demandés. Les critères d'hygiène des procédés ne seraient plus réalisés sur les échantillons prélevés. Ces critères d'hygiène peuvent mettre en évidence des anomalies des conditions de transport, de stockage, de préparation... des produits.

L'UD est consciente que la DGAL cible ses demandes sur certains points et en écartent d'autres. Mais pour **Solidaires** l'abandon de ces critères pourrait se faire au détriment de la santé des consommateurs !

Solidaires s'est également inquiété des problèmes de budget du SCL sur les analyses SSA. La majorité des délégataires retenus pour les prélèvements étant des groupements de laboratoire départementaux (LDA) il y a un risque que la DGAL se tourne vers les LDA pour réaliser les analyses si le SCL était dans l'incapacité de les réaliser.

Pour Thierry Picart ce risque n'existe pas car la DGAL n'a pas reçu d'abondement budgétaire pour payer les LDA à faire les analyses.

6. Informations sur les chantiers relatifs à la réorganisation du service

Le Chef du SCL constate que la diffusion des informations n'est pas fluide, et qu'il y a un besoin de savoir où on en est, alors que le dossier n'avance pas vite.

Pour mémoire, 3 GT sont en place :

- Missions
- Organisation du service (piloté par l'UD)
- Gouvernance. A noter que ce chantier n'avance pas du tout, de l'aveu même du Chef du SCL.

Les 3 chantiers sont indépendants mais les conséquences sur le chantier 2 des travaux des autres sont importantes. Ainsi, le SCL a besoin de connaître les besoins analytiques des DG, les souhaits de maintenir telle ou telle activité de proximité, pour pouvoir réorganiser le service. La CCRF souhaiterait que le SCL travaille dans des domaines nouveaux comme l'énergie ou l'écologie. Le SCL avait demandé des crédits supplémentaires pour ces nouveaux projets mais n'a rien obtenu pour l'instant.

Le SCL travaille sur un resserrement des domaines mais aussi sur la création de domaines pour répondre aux nouveaux besoins. Le chef du SCL souhaite donner un coup d'accélérateur pour proposer un projet de réorganisation rapidement. Dans quasiment tous les laboratoires (c'est à dire hors DOM) l'inquiétude sur les implantations persiste et Thierry Picart souhaite y répondre de la façon la plus rapide possible.

Selon lui, l'objectif de la réorganisation n'est pas la fermeture d'un ou plusieurs laboratoires ou une diminution des coûts mais d'avoir le service le plus efficace et efficient : le SCL doit se réorganiser et cela s'accompagnera par la fermeture d'un ou plusieurs laboratoires.

Un séminaire avec les responsables d'établissement sera organisé les 20 et 21 novembre. Ce séminaire, dont l'animation est appuyée par un prestataire de service, n'aurait pas vocation à aboutir à un projet d'organisation du service mais d'éclairer certaines options. A la suite du séminaire certaines hypothèses sur la réorganisation des domaines seront soumises aux OS lors d'un GT qui se tiendrait mi-décembre. Ensuite un pré-projet sera soumis aux 2 DGR et le chef du SCL espère annoncer un projet de réorganisation en janvier 2024.

Solidaires CCRF et SCL a réaffirmé son opposition à la fermeture de laboratoire, et doute de la capacité du SCL à se réorganiser alors que le déménagement du laboratoire des Antilles qui est acté depuis plusieurs années est remis en cause faute de moyens. Le Chef du SCL a en effet admis qu'il faudra des moyens pour porter cette réorganisation, faute de quoi cela ne marchera pas. Si le SCL décide de fermer un laboratoire de taille moyenne il faudra bien trouver des moyens pour réaménager le laboratoire d'accueil et les transferts d'activité.

Solidaires a fait part de son inquiétude pour le service et pour les agent-es. En effet si l'argent manque pour la réorganisation du service, il est à craindre un accompagnement social des personnels au rabais !

Questions diverses

RE de Lyon

Suite au désistement d'une personne retenue pour le poste, l'UD a relancé le processus de recrutement et fait passer dans cette période des entretiens aux nouveaux candidats.

Restauration de Lyon :

Le sujet de la demande de tickets restaurant n'a pas avancé et l'UD doit relancer les interlocuteurs concernés.

Recrutement à l'UD :

Le nouveau responsable du pôle AFI a été recruté et une période de tuilage est en cours. En revanche l'UD n'a toujours pas trouvé une personne pour le responsable des achats.

Plan de qualification 2024

L'UD n'a pas de retour sur ce plan.

Prime pouvoir d'achat :

170 agent-es du SCL vont en bénéficier et cette prime sera versée en novembre.

ERRATUM

Dans le compte rendu du GT CSAS du 27 septembre 2023, **Solidaires** a écrit au sujet des effectifs au labo de Jarry :

« Un ingénieur est arrivé pour combler un départ, ainsi qu'un CDD pour faire face aux besoins. Aux Antilles, toute l'activité a été arrêtée pendant l'été pour reprendre fortement en septembre-octobre. L'UD estime donc que les besoins liés à la hausse de l'activité sont ponctuels et non pas pérennes. »

Ce paragraphe est inexact et nous nous en excusons. Seule l'activité liée à l'arrêt des prélèvements de fruits et légumes de la DAAF de Guadeloupe a été arrêtée au mois d'août. La majorité des activités a donc continué pendant cette période. Cette donnée remet en cause l'estimation de l'UD selon laquelle les besoins sont ponctuels et non pas pérennes !